

Service de l'Eau, de l'Environnement  
et de la Forêt  
Bureau de l'Environnement

Beauvais, le **-9 AOUT 2021**

Monsieur le Proviseur,

La chaudière du lycée Jean Calvin et Charles de Bovelles à Noyon est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise au régime de la déclaration avec contrôle périodique.

A ce titre, l'organisme Bureau Veritas a réalisé un contrôle de cet équipement le 27 janvier 2021 et le rapport émis le 29 janvier 2021 fait état de 7 non-conformités majeures.

Un échéancier de mise en conformité devait être transmis à Bureau Veritas sous 3 mois. Cet organisme ne l'a pas reçu, a informé l'inspection des installations classées de ce manquement, conformément à la réglementation et a transmis par courrier du 3 mai 2021 à Madame la Préfète un extrait du rapport du contrôle initial.

Le 30 juin 2021, l'inspection des installations classées a constaté que les travaux n'ont pas été réalisés. Vous avez rappelé que c'est le Conseil Régional qui gère la gestion des travaux dans les lycées et les finance. L'inspection des installations classées a échangé avec vos services (direction fonctionnement des établissements – département énergie et moyens financiers) pour vous expliquer que s'agissant de question de sécurité, les travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

Par courriel du 29 juin 2021 échangé entre la société Dalkia, qui est susceptible d'intervenir, et vos services, il est mentionné que « *les travaux peuvent vraisemblablement être réalisés pour le 3 janvier 2022, date de reprise après les congés scolaires de Noël* ».

Le Conseil Régional est destinataire en copie de cette lettre préfectorale de rappel.

Je vous invite à vous rapprocher de ses services afin de vous assurer du financement des travaux et de leur réalisation au plus tôt, et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un nouveau contrôle sera réalisé début 2022 afin de le constater. Vous informerez l'inspecteur des installations classées de vos démarches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour La Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Sébastien LIME

Monsieur le Proviseur  
Lycée Jean Calvin et Charles de Bovelles  
Rue Jean Moulin – BP 10152  
60400 NOYON